

Transport et logistique : un secteur porteur d'emplois

Directrice départementale ANPE du 93 et responsable stratégique du transport pour la région Ile-de-France, Dominique Clochon nous précise les tendances et problématiques des recrutements des entreprises de transport.

Comment se porte le marché de l'emploi du transport et de la logistique en Ile-de-France ?

Dominique Clochon : Fin 2005, le secteur du transport représentait plus de 133 000 emplois dans les établissements de 10 salariés et plus, en Ile-de-France. Sur l'année 2005, l'ANPE Ile-de-France a enregistré 56 300 offres d'emploi dans le secteur du transport et de la logistique, soit une forte progression par rapport à 2004 (+ 16,5 %). Et depuis le 1^{er} janvier 2007, la tendance est à la hausse. A titre d'exemple, en 2005, quelque 10 000 offres concernaient des postes de conducteurs routiers, sans doute atteindrons-nous un volume de 12 000 offres cette année. La demande de personnel pour les métiers du fret semble également s'accroître.

Quelles sont les particularités du marché ?

D. C. : Le secteur du transport et de la logistique recrute mais qui présente certaines disparités : certains métiers sont en tension, d'autres non. Parmi les métiers en tension, citons par exemple ceux de conducteurs routiers, de conducteurs de transport voyageurs, d'agents de stockage. L'adéquation est meilleure entre l'offre et la demande de techniciens et de cadres.

Quelle est la problématique du recrutement des conducteurs ?

D. C. : Trois phénomènes concomitants expliquent ces difficultés croissantes de recrutement : une activité en plein développement, les départs en retraite et un

turn-over assez important. Sur ce dernier point, c'est aux entreprises de réfléchir pour trouver des solutions pour améliorer l'attractivité du métier. Je suis toutefois assez confiante : beaucoup de demandeurs d'emploi sont intéressés par ce métier. Toutefois, puisqu'il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir le permis C pour devenir conducteur routier [ndlr : il faut aussi obtenir l'attestation Formation initiale minimale obligatoire (Fimo)], le problème se pose également en terme de formation. Le contrat de professionnalisation offre des possibilités très intéressantes et trouver des financements pour former les demandeurs d'emploi est un de nos angle d'attaque.

Quid du plan d'action commun lancé par l'ANPE Ile-de-France, l'AFT-IFTIM et la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) ?

D. C. : Lancé en 2007, ce plan vise à pallier les difficultés croissantes de recrutement de conducteurs. Pour l'Ile-de-France, la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) estime déjà que ses entreprises adhérentes auront besoin d'embaucher 300 conducteurs en 2007. Un recensement détaillé,



Dominique Clochon, directrice départementale ANPE du 93

effectué auprès des entreprises adhérentes de la FNTR, de tous leurs besoins en recrutement va permettre à l'AFT-IFTIM de proposer une offre de service de formation adaptée. Celle-ci se traduira soit par des formations professionnalisantes, soit par des formations permettant d'obtenir le permis C et l'attestation FIMO, et par la promotion du contrat de professionnalisation. En parallèle, les agences locales de l'ANPE définissent les profils des demandeurs d'emploi intéressés pour de futures mises en relation.

Propos recueillis par A. de G.

Transport : 669 000 postes à pourvoir en France entre 2005 et 2015

Des études montrent que le secteur représentera plus de deux millions d'emplois en France en 2015. La création nette d'emplois entre 2005 et 2015 s'élèverait à 225 000 postes. Dans ce même laps de temps, 444 000 personnes devraient prendre leur retraite. Selon l'étude « Le nombre de postes à pourvoir d'ici 2015 » conduite par la Dares en 2005, le volume d'emploi à pourvoir dans le transport sur dix ans se chiffrerait donc à 669 000 postes.